

N° DEL 2014.12.18/212

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Judi 18 décembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

CONVOCATION	
Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	27	31

Etaient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard,
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille,
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed,
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

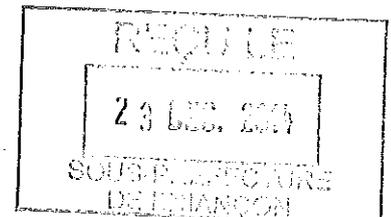
THEME : CULTURE 1.

**OBJET : ALTITUDE JAZZ
FESTIVAL 2015 – CONVENTION
« LES DECABLÉS ».**

Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, VALDENAIRE Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

En 2007, la première édition du Festival de Jazz intitulé « Altitude Jazz Festival » voyait le jour dans le Briançonnais avec l'envie de faire de ce rendez-vous musical et festif, le point de départ d'un festival de jazz international. Parmi les lignes directrices de ce projet, celle de créer un événement dans une période de l'année plutôt creuse pour le nord de notre département qui permet de stimuler la commercialisation de séjours touristiques,

L'Altitude Jazz Festival souffle donc sa 9^{ème} bougie du 23 janvier au 7 février 2015, en proposant plus de 40 concerts dans différentes salles de la commune de Briançon et des communes voisines.

Sous réserve de modification, la programmation 2015 comprendra notamment les artistes suivants : Voodoo Quartet, Nathalia M King, Mura Peringa, Commandan Coustou, David Enhco Quartet, the Summer Rebellion, Trio La&Ca, Nora Kham Quartet, Imperial Kikiristan, Anakronik Electro Orchestra, the Chalkface Crakers, Hidden Orchestra, Raphaël Imbert, Anne Pacéo, Vincent Peirani, Emile Parisien, pour 150 musiciens environ.

L'Altitude Jazz Festival maintiendra des activités annexes tout au long du festival avec notamment :

- soirée pour enfants au théâtre le 28 janvier ;
- concert en refuge dans la vallée de la Clarée ;
- mise en place de Master Class en collaboration avec le CEAB et la MJC.

La commune étant tenue de signer une convention avec toute association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 €, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Les Décâblés pour permettre la bonne organisation et la pérennisation de l'Altitude Jazz Festival ;
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget 2015 (section de fonctionnement) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, avec l'association Les Décâblés, la convention relative à l'organisation de l'Altitude Jazz Festival telle qu'elle est annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014
NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MIRIE DE BRIANCON' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

CONVENTION

RELATIVE A L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE JAZZ

« Altitude Jazz Festival »

23 janvier au 7 février 2015

Entre,

La commune de Briançon, représentée par Monsieur Gérard FROMM, agissant en qualité de Maire dûment habilité à l'effet des présentes à signer la dite convention pour l'organisation du festival international de jazz « Altitude Jazz Festival », par délibération N° en date du

Et,

L'association Les Décâblés, représentée par Monsieur Samuel THERIC, agissant en qualité de Président de l'association, dont le siège se trouve :

3a, Chemin de l'Emparre – 05100 Briançon
Association loi 1901 n° W051000663
N° de SIRET : 500 868 179 00010

Cette association, conformément à ses statuts, est habilitée à l'organisation de spectacle et à l'encaissement de subventions diverses.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

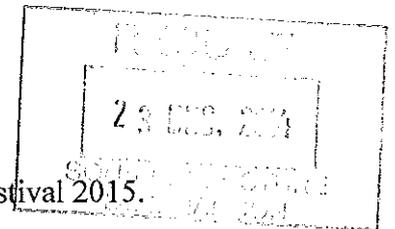
Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'association Les Décâblés peut organiser et inscrire dans le temps, en liaison avec la commune de Briançon et l'EPIC Office de Tourisme de Briançon, un festival de jazz international dans différentes salles et lieux de la ville et du briançonnais, intitulé « Altitude Jazz Festival », du 23 janvier au 7 février pour l'année 2015.

L'année 2015 est la 9^{ème} édition du festival.

Article 2 – DURÉE

La présente convention est conclue notamment pour l'organisation du festival 2015.



Article 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La commune de Briançon et l'Office de Tourisme assistent l'organisateur ou son représentant tout au long de la préparation et du déroulement du festival.

Ils nomment à cet effet un coordinateur, chargé d'aider l'organisateur et de faire la liaison entre lui, la commune de Briançon, l'Office de Tourisme et les Services Techniques de la Ville.

La direction artistique est assurée par l'Association Les Décâblés et M. Frank-Eric RETIERE, directeur du théâtre du Briançonnais.

Article 4 – LA PROGRAMMATION

L'association Les Décâblés est organisateur officiel de la manifestation.

L'association Les Décâblés s'engage à fournir une programmation avec des artistes de renoms et des artistes en devenir, du 23 janvier au 7 février pour le festival 2015, dans différentes salles de la commune de Briançon et des communes voisines.

Sous réserve de modification, la programmation 2015 comprendra notamment les artistes suivants : Voodoo Quartet, Nathalia M King, Mura Peringa, Commandan Coustou, David Enhco Quartet, the Summer Rebellion, Trio La&Ca, Nora Kham Quartet, Imperial Kikiristan, Anakronik Electro Orchestra, the Chalkface Crakers, Hidden Orchestra, Raphaël Imbert, Anne Pacéo, Vincent Peirani, Emile Parisien, et plus de 40 concerts en tout, pour 150 musiciens environ.

L'Altitude Jazz Festival maintiendra des activités annexes tout au long du festival avec notamment :

- soirée pour enfants au théâtre le 28 janvier,
- concert en refuge dans la vallée de la Clarée,
- mise en place de Master Class en collaboration avec le CEAB et la MJC.

Article 5 – LES DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 L'association Les Décâblés

L'association Les Décâblés engage les frais de déplacements, de repas, de logements des artistes ainsi que les dépenses relatives aux cachets des intermittents du spectacle.

L'association Les Décâblés engage également les frais de location de matériel son et lumière, et de communication.

L'association Les Décâblés engage de manière générale l'ensemble des frais nécessaires au bon déroulement du festival de jazz international « Altitude Jazz Festival »

5.2. La commune de Briançon

Dans le cadre de cette manifestation, la commune de Briançon accorde à l'association Les Décâblés, une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) qui sera versée, en une seule fois, mi-janvier 2015.

Le règlement est effectué, selon l'échéancier prévu, au compte de l'association Les Décâblés, ouvert auprès de la banque Crédit Agricole Alpes Provence, Briançon Sainte Catherine, sous le numéro 04280075000 (code banque : 11306 – code guichet 00062 – clé 25)

L'association Les Décâblés s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter l'attribution de subventions par le Conseil Général des Hautes-Alpes, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté de Communes du Briançonnais et d'autres partenaires publics et privés.

En cas de non attribution desdites subventions, la commune de Briançon ne pourra se substituer.

La commune fait son affaire de mettre à disposition de l'organisateur, les éléments nécessaires à la bonne organisation du festival (mise à disposition de matériel, moyens logistiques, ...etc.).

Article 6 – ASSURANCES :

Conformément à l'article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, l'association Les Décâblés déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour l'exercice de son activité, un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis à vis de ses préposés.

L'association Les Décâblés s'engage à fournir, à la commune de Briançon, sur simple demande, les attestations d'assurances souscrites.

Article 7 – PROMOTION – PUBLICITÉ

La communication générale de la manifestation est à la charge de l'association Les Décâblés avec le concours de l'Office de Tourisme de Briançon.

Les choix des axes et des supports de communication sont déterminés conjointement par l'association Les Décâblés, la commune et l'Office de Tourisme de Briançon.

L'association Les Décâblés est tenue de mettre en avant le soutien apporté par la commune de Briançon et l'initiative de cette dernière.

Article 8 – SACEM

L'association Les Décâblés se rapproche de la représentation régionale de la SACEM et fait son affaire des droits d'auteurs liés à la diffusion d'œuvres musicales au cours du festival.

Article 9 – RAPPORT FINANCIER

L'association Les Décâblés s'engage à fournir à la commune de Briançon le rapport financier complet de la manifestation.

Fait à Briançon, le
En quatre exemplaires originaux

Le Maire de Briançon

Le Président de l'association Les Décâblés

Gérard FROMM

Samuel THERIC